

Toutes les contre-réformes en cours, les mesures, projets, rapports, convergent vers les EPEP !



Les attaques contre le statut des personnels

Inspection Evaluation

Tous les rapports, tous les textes récents ou en préparation l'exigent : chaque enseignant doit être placé sous l'autorité d'un chef direct, doté de tous les pouvoirs. L'inspection individuelle, le barème et la note sont fustigés comme des obstacles à cette exigence. La récente note de service signée de M. Chudeau exige qu'"évaluation, avancement, promotion et affectation" soient soumis à un avis de l'EN qui "ne se fonde pas nécessairement sur une inspection", interdisant ainsi tout recours.

Possibilité de licencier un fonctionnaire et de recourir à l'intérim

C'est ce que permet, entre autres choses, la loi dite "de mobilité" votée pendant l'été. La garantie de l'emploi, élément essentiel de l'indépendance des fonctionnaires est un obstacle à la déréglementation.

Obligations de service

Les 108h de nos obligations de service annualisées par les décrets Darcos sont saluées par les inspecteurs généraux : Elles ont permis "de profondes modifications dans la définition du service des enseignants et des avancées impensables il y a peu, telles que l'individualisation du service, la différenciation des activités du service obligatoire, la possibilité de faire des heures supplémentaires". Ceux-ci exigent "de poursuivre la redéfinition du service des enseignants, essentielle pour la modernisation de l'enseignement primaire par l'individualisation du service".

Mouvement

La remise en cause des règles du mouvement va être poursuivie, la possibilité de muter librement dans le cadre de règles équitables fondées sur un barème doit être supprimée. Les inspecteurs généraux se félicitent que "l'individualisation de l'affectation progresse". Ce sont eux qui dès 2003 dénonçaient le mouvement comme une "grand-messe rituelle [...] pour parvenir à des déplacements de personnels en fonction de leur seule motivation de confort".

Masterisation

Entre autres conséquences, la masterisation livrera des titulaires du master 2, collés au concours de professeur des écoles, à un recrutement hors statut, rendu possible par la loi de mobilité prévoyant le recours à l'intérim.

Les enseignants ne peuvent être livrés à l'autorité d'un Conseil d'administration et de son directeur sans être préalablement dépouillés des droits et garanties liées à leur statut de fonctionnaire d'Etat. Ces droits et garanties sont liés aux principes mêmes de la Fonction publique d'Etat qui exigent l'indépendance des fonctionnaires vis à vis des potentats locaux. Dans le cadre des EPEP, un C.A. pourra, avec son directeur doté de l'autorité hiérarchique et de larges pouvoirs :

- décider des horaires des uns et des autres grâce à l'annualisation de nos obligations de service,
- déplacer comme bon lui semble tel ou tel personnel grâce à la destruction du mouvement, tout en retirant à chacun le droit de muter librement,
- sanctionner de diverses manières (promotions, mesures disciplinaires, voire licenciement), grâce aux mesures décrites ci-contre,
- individualiser les salaires pour récompenser les uns et sanctionner les autres...

C'est ce que les promoteurs des EPEP et de la RGPP appellent une "souplesse de gestion moderne". Dans ce cadre, le droit syndical (droit aux R.I.S., représentation dans les organismes paritaires) et le droit de grève (S.M.A.), constituant des menaces, sont eux aussi mis en cause.

Les suppressions de postes et l'abandon des missions de l'école publique

Enseignement spécialisé

La loi Montchamp, loin d'accorder des droits aux enfants handicapés, a supprimé l'obligation qu'avait l'Etat d'assurer à tous un enseignement adapté au degré et à la nature de leur handicap. Dans les faits, elle prive de nombreux enfants des soins auxquels ils avaient droit. La grande difficulté scolaire va suivre le même chemin avec la suppression des RASED et leur transformation en simples "personnels ressource". Les inspecteurs généraux font mine de s'interroger : "les aides spécialisées sont-elles adaptées aux besoins des élèves en grande difficulté ? Peuvent-elles pallier le manque d'orthophonistes pour traiter les cas de dyslexie ? Peuvent-elles remédier aux problèmes des enfants en situation de détresse familiale, ou de grande pauvreté économique et culturelle ?"

Maternelle et jardins d'éveil

Par la non prise en compte des 2 ans, le gouvernement a entamé le désengagement de l'Etat de la scolarisation maternelle en transférant les charges sur les familles. Les jardins d'éveil, payants, dont le financement revient en partie aux communes, viennent organiser cette décision et anticipent sur ce qui attend l'école primaire.

Les suppressions de postes

11 500 suppressions de postes l'an passé, 13 500 cette année ! Il reste à en réaliser 16 000 l'an prochain, 20 000 pour chacune des 2 années suivantes ! Etant données les conditions de travail des élèves et des maîtres, déjà désastreuses dans beaucoup d'écoles, les suppressions de postes à venir vont faire des dégâts considérables.

Remplacement

Là aussi, l'Etat entend se débarrasser de coûteux agents sous statut et a prévu la mise en place d'agences de remplacement utilisant l'intérim et les futurs reçus-collés titulaires du master 2.

Régionalisation - Rectorisation

L'Etat, conformément aux directives européennes, transfère ses prérogatives aux régions et prépare la disparition des départements. Les Inspections académiques sont peu à peu vidées de leur personnel et perdent leurs prérogatives et leurs services au profit des rectorats.

Réductions des déficit publics

Toujours pour répondre aux directives de Bruxelles, l'Etat réduit les dépenses "inutiles", c'est-à-dire qui ne rapportent rien et privatisent celles susceptibles de générer du profit.

Remplacement
L'ensemble de ces mesures conduisent l'Etat à se débarrasser des services publics. Il s'agit d'organiser le transfert aux collectivités territoriales et l'ouverture de l'Education au secteur marchand, ce qu'exige l'OCDE depuis plusieurs années, ainsi que l'Union européenne au nom du principe de la "concurrence libre et non faussée". Le développement des officines du type "Academia" révèle les convoitises que suscite le marché de l'Education.

Régionalisation des services publics
La régionalisation des services publics

Réforme des collectivités territoriales
La création des EPEP est directement reliée aux projets de suppression des communes et des services publics de proximité qui y sont rattachés et à la volonté de forcer celles-ci à abandonner leurs prérogatives à des communautés d'agglomération.

La régionalisation des services publics

L'ensemble des mesures, actuelles et à venir, au centre desquelles se trouve la proposition de loi instaurant les EPEP, visent à dénationaliser l'Ecole publique et à détruire notre statut. Les suppressions de postes, l'abandon au privé de certaines missions, la fin de la gratuité pour d'autres, le recours à la précarité, visent à rendre l'école moins coûteuse pour la transférer aux collectivités locales. On assiste à la mise en œuvre progressive des recommandations de M. Attali : un "panier éducation" pour les familles, des "public schools" délabrées pour les plus pauvres et les coûteuses écoles privées pour les autres...

Les contre-réformes en cours... leur lien avec les EPEP

**Pour construire l'unité
Pour le retrait de la proposition de loi,
Pour reconquérir vos droits,
rejoignez le SNUDI-FO !**



Contactez la section :